

Etat: 01 septembre 2009

La Fédération suisse des communautés israélites (FSCI) pendant les années de guerre (1933–1945)

La Fédération des communautés israélites représentait une minorité sans influence politique en Suisse. L'étroitesse de son champ d'action fut particulièrement évident dans les années qui suivent 1933, lorsque l'existence de régimes agressifs et totalitaires jetèrent sur elle leur ombre sinistre et finirent par dominer entièrement la vie de l'institution. Il en fut ainsi dans tous ses domaines d'activité : l'aide aux réfugiés, l'aide aux juifs de l'étranger, la défense du judaïsme, la protection juridique des Suisses juifs de l'étranger et les relations publiques.

Aide aux réfugiés. La solidarité avec les juifs venant chercher refuge fut le principal secteur d'activité de la FSCI et de son œuvre d'entraide, l'Association suisse des œuvres juives de secours (Verband Schweizerischer Israelitischer Armenpflegen, VSIA) depuis la prise du pouvoir par Hitler jusqu'à la fin de la guerre. Cette toute petite association de bénévoles aux structures relativement lâches se transforma bientôt en une grande organisation protégeant dès 1943 plus de personnes que toute la population juive du pays n'en comptait. Au début de l'année 1945, le VSJF – l'œuvre d'entraide s'était donné un nouveau nom entre-temps – s'occupait de près de 23'000 personnes, et soutenait aussi matériellement 10'000 d'entre elles. Que le VSIA ait réussi jusqu'en 1939, à transférer dans un pays tiers pas moins de 3'800 réfugiés, et ce malgré la politique de fermeture de tous les Etats, relève aussi de cette remarquable prestation.

Lorsque le régime national-socialiste poussa systématiquement les juifs à franchir en grand nombre la frontière suisse de manière illégale dès juillet 1938, ceux-ci ne furent pas refoulés par les autorités de ce pays uniquement parce que la FSCI intervint et promit de subvenir aux besoins des réfugiés. En août de l'année suivante, la FSCI accepta la contrainte imposée par les autorités fédérales consistant à lui faire assumer seule, comme précédemment, l'assistance et la poursuite du voyage des personnes entrées illégalement dans le pays, faute de quoi ces réfugiés eussent été renvoyés. Cet engagement de la FSCI sauva la vie à des milliers d'hommes et de femmes. Mais il contribua aussi de manière décisive au fait que la FSCI approuva un arrêt officiel des entrées illégales à la fin 1938, parce qu'elle craignait que sa propre œuvre d'entraide ne s'effondre.

En août 1942, lorsque les autorités suisses fermèrent hermétiquement la frontière aux juifs cherchant refuge, la FSCI protesta vivement en discutant directement avec le chef fédéral de la police Heinrich Rothmund et exigea – sans succès – que la notion de réfugié politique soit étendue aux juifs, pour qu'ils aient droit à l'asile. Mais elle se garda de critiquer publiquement la politique officielle. Une nouvelle tentative pour redéfinir la notion de réfugié fit également long feu en mars 1943.

Les obligations financières dans l'aide aux réfugiés constituaient une lourde charge pour la FSCI. Les sommes requises dépassaient de loin son budget régulier, et exigeaient de lourds sacrifices de la part des juifs de Suisse. Même cet effort n'aurait pas suffi sans les subventions notables versées par le Joint Distribution Committee (JDC), l'œuvre d'entraide américaine.

Aide aux juifs de l'étranger. Grevée par l'aide aux réfugiés, la FSCI ne disposait pas de beaucoup de moyens pour assister ses coreligionnaires qui souffraient à l'étranger. C'est pourquoi elle concentra son aide sur l'envoi de denrées alimentaires, de vêtements et de médicaments par le biais du Colis Suisse ou du CICR. Le poids de la solidarité incombait principalement à des particuliers juifs et aux nombreuses petites associations d'entraide juives qui se tournèrent pour la plupart vers l'Europe orientale. Cependant, la plus grande action de secours concernait le sud de la France, où des juifs du pays de Bade, de la Sarre et du Palatinat avaient été déportés en octobre 1940. La FSCI se limita à un soutien organisationnel et logistique.

Ce n'est pas l'activité propre de la FSCI qui lui valut une reconnaissance internationale dans le domaine de l'aide aux juifs de l'étranger, mais le fait que son président, Saly Mayer, assumait la présidence honorifique du JDC en Suisse et fonctionna, dès 1942, comme plaque tournante pour l'aide apportée aux juifs dans les territoires occupés. L'argent américain, bloqué pour toute aide directe en vertu du « Trade with the Enemy Act », arrivait sur des comptes de la FSCI, tandis que la FSCI engageait à l'étranger des sommes équivalentes lui appartenant. Saly Mayer devint ainsi une figure clef pour les juifs d'Europe persécutés.

Protection juridique pour les juifs suisses à l'étranger. Les Suisses juifs habitant les territoires sous domination nazie étaient exposés aux persécutions, à cause des « mesures d'aryanisation » notamment. Ils n'étaient protégés qu'au cas par cas par les autorités suisses. La FSCI combattit cette attitude défensive de son propre gouvernement avec des expertises juridiques – qui n'avaient guère de poids politique à vrai dire, et n'eurent donc pas beaucoup de succès. La FSCI fut particulièrement alarmée par l'attitude du Conseil fédéral face à l'ordre public, en France, en 1941, parce que les juifs voyaient leur propre égalité constitutionnelle menacée. Faute de protection juridique, la FSCI ne pouvait faire grand chose d'autre qu'exiger le rapatriement de ses compatriotes auprès du ministère suisse des Affaires étrangères et favoriser leur intégration dans leur ancienne patrie.

Défense du judaïsme. Préoccupée par la prise du pouvoir national-socialiste en Allemagne et les succès des frontistes en Suisse, la FSCI se concentra d'abord sur la lutte contre l'antisémitisme et la défense de l'égalité des juifs. Dans ce but, elle lança une « action » en mai 1933, dirigée tant vers l'extérieur que vers l'intérieur. Par rapport à l'extérieur, la stratégie consistait principalement à chercher la protection des autorités et à en appeler aux tribunaux. La FSCI suivit aussi avec beaucoup d'attention la presse et les manifestations publiques et cultiva les contacts avec de possibles avocats. Quant au programme interne, appelé « lutte interne contre les éléments parasites », il préconisait que l'on s'intègre à la société majoritaire, que l'on se distancie de la gauche, que l'on passe d'une structure professionnelle universitaire et commerciale à une composition artisanale, que l'on resserre les rangs et que l'on évite la propagation de l'antisémitisme dirigé contre les commerçants par l'auto-discipline. L'« action » fut revue à la baisse dès 1934 et relayée par la création de l'agence de presse juive JUNA (Jüdische Nachrichtenagentur) en 1936.

Ce qu'il y avait de problématique dans l'« action », c'était, d'une part, que l'antisémitisme était considéré comme un produit d'importation. Cela permettait certes de le rejeter comme un phénomène « non suisse », mais cela empêchait en même temps de dépister et de combattre le potentiel antisémite de la société suisse elle-même, et en particulier la variante admise dans les salons bourgeois, inhérente au discours sur la surpopulation étrangère et sur la défense spirituelle du pays. D'autre part, la « lutte interne contre les éléments parasites » montrait à quel point les juifs avaient eux-mêmes intériorisé les stéréotypes antisémites.

Relations publiques. Dans les années 1930, les relations publiques de la FSCI étaient entièrement placées sous le signe de la défense contre l'antisémitisme. Les procès relatifs à la diffusion des « Protocoles des sages de Sion » marquent le point culminant de ce travail ; ils

connurent un retentissement international et durent leur succès en 1935 au fait que, dans son jugement, le tribunal saisi reconnut que cet écrit sur une prétendue conjuration, diffusé dans le monde entier, était un faux. De manière générale, la présence de la FSCI sur la scène publique entre 1933 et 1945 fut cependant empreinte d'une prudence et d'une retenue extrêmes. Par égard pour la politique de neutralité de son propre gouvernement surtout, la FSCI critiqua seulement à deux reprises les persécutions nazies dans l'opinion publique non juive : en avril 1933, dans un bref communiqué de presse, puis en juillet 1944, à propos des déportations depuis la Hongrie vers Auschwitz. La FSCI ne s'exprima jamais sur la politique de ses propres autorités envers les réfugiés.

Avec l'agence de presse JUNA créée en 1936, la FSCI disposait d'un instrument adéquat, en particulier une fois que Benjamin Sagalowitz eut pris la direction de ce petit bureau, à la fin de l'année 1938. La stratégie publique défensive de la FSCI obligea toutefois le journaliste à se limiter principalement à l'exploitation d'autres publications et à l'édition d'un bulletin où il contournait la censure en citant habilement d'autres articles, sans jamais pouvoir présenter une position à soi. Cette situation entraîna un conflit dès mai 1941 : Sagalowitz reprocha à la direction de la FSCI de ne pas coopérer avec la JUNA, de se contenter de collaborer en secret avec les autorités et de se taire systématiquement en public. L'année suivante, le silence de la FSCI face à la politique de refoulement administrative se révéla être une des principales raisons de la crise qui amena Saly Mayer à quitter la présidence. Cela n'incita pas pour autant son successeur Saly Braunschweig à abandonner la stratégie du profil bas.

Stefan Mächler, st.maechler@freesuf.ch

Références

Stefan Mächler, *Le grand déchirement. La Fédération suisse des communautés israélites et la persécution nazie, 1933-1945*, En Bas, Lausanne, 2007. (éd. orig. all, 2005).

Jacques Picard, *La Suisse et les Juifs 1933-1945. Antisémisme suisse, défense du judaïsme, politique internationale envers les émigrants et les réfugiés*, Lausanne, 2000 (éd. orig. all. 1994).

Observation légale

Des citations de tout ou partie de ce factsheet sont autorisées avec la référence « Factsheet FSCI »